



## Association des Amis de Chasseron-Buttes

C/o Adrien Juvet, Derrière-Ville en Vent 5

CH-2115 Buttes

chasseron-buttes@bluewin.ch

# RÈGLEMENT DE LA SAISON 2021 / 2022

## *Descente populaire Chasseron-Buttes*

### Contenu

Art.1	BUT .....	2
Art. 2	CATÉGORIES.....	2
	Descente populaire Chasseron-Buttes.....	2
Art. 3	DATE DES MANIFESTATIONS .....	2
Art. 4a	PARCOURS OFFICIELS .....	2
	Chasseron-Buttes.....	2
Art. 4b	ADAPTATION DES PARCOURS.....	3
Art. 5	JURY DE COURSE .....	3
Art. 6	INSCRIPTIONS ET FINANCES .....	3
Art. 7	REMISE, PORT ET RETOUR DES DOSSARDS.....	4
Art. 8	MATÉRIEL.....	4
Art. 9	BILLET SPÉCIAL ET FORFAIT JOURNALIER POUR LES REMONTÉES MÉCANIQUES .....	4
Art. 10	DÉROULEMENT DES MANIFESTATIONS.....	4
Art. 11	PROCLAMATION DES RÉSULTATS.....	5
Art. 12	RESPONSABILITÉS EN CAS D'ACCIDENT .....	5

## Art.1 BUT

La descente populaire Chasseron-Buttes et le Trophée du Chasseron (randonnée à peau de phoque de Buttes à Chasseron et retour) sont organisés par l'Association des Amis de Chasseron-Buttes pour promouvoir l'attrait du ski, alpin et de randonnée, dans la région du Chasseron et du site touristique de Robella Val-de-Travers et de Sainte-Croix / Les Rasses. Les mesures sanitaires sont inscrites dans un plan de protection distinct. Les courses de ski de randonnée font l'objet d'un règlement spécifique depuis la saison 2021/2022.

## Art. 2 CATÉGORIES

### Descente populaire Chasseron-Buttes

Juniors Filles	de 12 à 18 ans	Année de naissance : de 2010 à 2004
Juniors Garçons	de 12 à 18 ans	Année de naissance : de 2010 à 2004
Dames	de 19 à 39 ans	Année de naissance : de 2003 à 1983
Messieurs	de 19 à 39 ans	Année de naissance : de 2003 à 1983
Vétérans Dames	dès 40 ans	Année de naissance : 1982 et avant
Vétérans Messieurs	dès 40 ans	Année de naissance : 1982 et avant
Groupes :	entre 3 et 5 adultes	
Familles :	1 ou 2 adulte(s) + enfant(s) de moins de 15 ans	
Couples :	2 adultes	

**Dans toutes les catégories, c'est l'année de naissance qui est prise pour référence et non pas le jour de naissance.**

## Art. 3 DATE DES MANIFESTATIONS

La date des manifestations est fixée au dimanche 13 février 2022. Il n'y a pas de date de renvoi. La veille de la course, le site internet [www.chasseron-buttes.ch](http://www.chasseron-buttes.ch) renseigne quant à la tenue des courses.

## Art. 4a PARCOURS OFFICIELS

### Chasseron-Buttes

La course de descente populaire relie le sommet de Chasseron, alt. 1607 m, à Buttes, alt. 770 m, sur une longueur de 7,2 kilomètres et une dénivellation de 837 m.

L'accès à Chasseron est possible :

- depuis Buttes, par le télésiège Robella Val-de-Travers puis le téléski du Crêt-de-la-Neige et environ 40 minutes à pied ;
- depuis Les Rasses, par les téléskis I et II puis à pied, environ 30 minutes.

La course est réservée aux skieurs – pas de surf ni de luge, ni de snowscot.

Chasseron-Buttes		
Point de passage	Altitude	Poste radio
00. Sommet de Chasseron	1607 m	x (départ)
01. Tourniquet	1554 m	
02. Bosses	1500 m	x
03. Citerne	1540 m	x
04. Entrée de la Tranquillité	1400 m	x

05. Crêt des Lisières	1320 m	x
06. Virage des Lisières	1200 m	x
07. Bas des Lisières – Ours	1150 m	x
08. Monza de l'Ours	1100 m	x
09. Couellets	850 m	x
10. Arrivée	770 m	x (chrono)

#### **Art. 4b ADAPTATION DES PARCOURS**

Le parcours peut être adapté en fonction des conditions météo par le jury de course (art. 5).

#### **Art. 5 JURY DE COURSE**

Pour l'ensemble des courses, le comité de l'Association des Amis de Chasseron-Buttes nomme un jury de course. Il se compose de sept personnes : le président de l'Association, le juge au sommet, le responsable des contrôleurs de portes, le juge à l'arrivée, le responsable de la sécurité, le chronométreur et un expert (guide de montagne) externe.

Le jury de course est compétent en matière de :

- disqualification de coureurs ;
- modification du parcours ;
- interruption, réduction ou suppression de l'une des épreuves si les conditions l'exigent (ne donne droit à aucun remboursement de la finance d'inscription) ;
- décision à prendre sur un point non prévu dans le présent règlement et imposé par les circonstances.

Le jury de course consulte les responsables techniques des stations et informe le comité de l'Association.

#### **Art. 6 INSCRIPTIONS ET FINANCES**

Les inscriptions et le paiement de la finance d'inscription devront être faites par Internet, via le formulaire d'inscription qui se trouve en lien sur le site [www.chasseron-buttes.ch](http://www.chasseron-buttes.ch), au plus tard le **samedi veille de la course à 19 h 00.**

**Passé samedi, 19 h 00, les coureurs peuvent encore s'inscrire le dimanche, jour de course, entre 6h30 et 07h00 au collège de Buttes (bureau des courses). Une inscription sur place est majorée de CHF 10.-.**

Les dossards pourront être retirés le samedi de 14h00 à 16h30 et le dimanche matin entre 6 h 30 et 08h00, jour de course, au bureau des courses à Buttes.

Sur demande formulée par écrit à l'adresse [chasseron-buttes@bluewin.ch](mailto:chasseron-buttes@bluewin.ch) jusqu'au samedi, veille de la course, à 18h00, le dossard du participant à la descente Chasseron-Buttes peut être retiré au sommet de Chasseron.

Le représentant légal des participants mineurs aux courses (catégories juniors filles, garçons et groupes) doit remplir le formulaire de décharge de responsabilité, disponible sur [www.chasseron-buttes.ch](http://www.chasseron-buttes.ch), formulaire qui doit être remis à l'organisateur lors du retrait du dossard du participant mineur.

#### **Descente populaire Chasseron-Buttes**

Juniors	CHF 10.00
Dames	CHF 30.00
Messieurs	CHF 30.00
Vétérans	CHF 30.00

Groupes	CHF 30.00
Groupes (dès 3 adultes)	CHF 40.00
Familles (1-2 adulte(s))	CHF 30.00
Couples	CHF 40.00

### **Remboursement en cas d'annulation**

L'organisateur remboursera tout montant non encore engagé dans le cadre de l'organisation de l'évènement. Un maximum de CHF 8.00 par inscription sera retenu pour couvrir une partie des frais d'organisation. Le remboursement n'inclura en aucun cas les frais bancaires.

## **Art. 7 REMISE, PORT ET RETOUR DES DOSSARDS**

### **Descente populaire Chasseron-Buttes**

Les dossards pourront être retirés le samedi de 14h00 à 16h30 et le dimanche matin entre 6 h 30 et 08h00, jour de course, au bureau des courses à Buttes.

Sur demande formulée par écrit à l'adresse [chasseron-buttes@bluewin.ch](mailto:chasseron-buttes@bluewin.ch) jusqu'au samedi 18h00, veille de la course, le dossard du participant à la descente Chasseron-Buttes peut être retiré au sommet de Chasseron.

Les dossards doivent être visibles en tout temps.

Les dossards doivent être remis dans l'aire d'arrivée, au personnel de la course.

En cas d'abandon, le dossard est remis sans délai au plus proche contrôleur officiel du parcours.

En cas de perte ou de non-remise du dossard, il sera facturé au participant.

## **Art. 8 MATÉRIEL**

### **Descente populaire Chasseron-Buttes**

Le port du casque est obligatoire.

Les combinaisons de descente sont autorisées.

## **Art. 9 BILLET SPÉCIAL ET FORFAIT JOURNALIER POUR LES REMONTÉES MÉCANIQUES**

Le jour de la course, les participants peuvent obtenir :

- au prix unique de CHF 5, aux caisses des remontées mécaniques concernées, un billet valable le jour de la course pour une montée à Robella Val-de-Travers NE (télésiège et télésiège du Crêt-de-la-Neige) ou à Sainte-Croix-Les Rasses VD (téléskis Rasses I et II) ;
- au prix de CHF 15 pour les adultes et de CHF 10 pour les enfants, aux caisses de Robella Val-de-Travers, à Buttes, un forfait journalier valable le jour de la course et permettant le libre accès aux remontées mécaniques de Robella Val-de-Travers.

Ces forfaits sont délivrés nominativement aux coureurs qui en font la demande lors de leur inscription lors du retrait des dossards ou aux caisses des remontées mécaniques.

## **Art. 10 DÉROULEMENT DES MANIFESTATIONS**

### **Descente populaire Chasseron-Buttes (horaire indicatif)**

Premier départ : 12 h 00, selon l'ordre suivant :

Juniors Filles  
Juniors Garçons  
Dames, puis Vétérans Dames  
Messieurs, puis Vétérans Messieurs  
Groupes, Couples, Familles

La liste de départ est publiée le samedi soir veille de la course sur [www.chasseron-butttes.ch](http://www.chasseron-butttes.ch) dès 19 h 00. Il est du ressort de chaque concurrent de connaître son heure de départ et de prendre le départ à l'heure. L'heure de départ publiée est obligatoire et officielle. L'heure de l'horloge de départ placée au départ de la course fait foi, cette dernière étant contrôlée par GPS. Le temps de course d'un concurrent court dès son heure de départ officielle, peu importe s'il est parti après.

Si un concurrent « vole » le départ de plus d'une seconde, il se verra pénalisé de 5 secondes par seconde « volée ».

Tout recours concernant un départ en retard ou « volé » peut être déposé auprès du Jury de la course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

### **Art. 11 PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

Pour chaque manifestation, un classement par catégorie est établi par le chronométrateur. La proclamation des résultats et la remise des prix ont lieu dans l'aire d'arrivée, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

### **Art. 12 RESPONSABILITÉS EN CAS D'ACCIDENT**

Le port du casque est obligatoire pour la descente Chasseron-Buttes.

Les directives de la Commission suisse pour la prévention des accidents sur les descentes pour sports de neige devront être respectées.

L'Association des Amis de Chasseron-Buttes décline toutes responsabilités en cas d'accident. Les participants prendront bonne note qu'ils s'élancent sur les parcours à leurs risques et périls. En cas d'accident ou de casse, les participants s'engagent à ne pas entamer de poursuites judiciaires contre les organisateurs. Chaque participant est responsable de se préparer de manière adéquate à une épreuve sportive de cette envergure et de se présenter au départ en bonne santé. Un service de premiers secours sera mis en place le long du parcours. Les contrôleurs officiels pourront arrêter tout coureur présentant des signes de mauvaise santé ou ne respectant pas l'horaire de passage. Chacun doit porter secours à autrui (autre coureur en particulier) en cas de nécessité, dans la mesure de ses compétences et/ou avertir le prochain commissaire de course. Chaque participant doit être en possession d'une assurance accident et maladie adéquate, et doit également prévoir l'éventualité d'un transport en ambulance ou en hélicoptère. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage matériel, envers les coureurs, les spectateurs ou des tiers.

En s'inscrivant et en participant, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre contre les organisateurs.

Buttes, dimanche 12 décembre 2021.

Au nom de l'Association des Amis de Chasseron-Buttes :

Le président : Adrien Juvet

La secrétaire : Camille Chardon